

## Bachelier : instituteur primaire

|                                                                         |                           |                               |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE    |                           |                               |
| Tél : +32 (0) 67 55 47 37                                               | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be    |
| <b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS               |                           |                               |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 48                                               | Fax : +32 (0) 65 40 41 52 | Mail : edu-mons@helha.be      |
| <b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES    |                           |                               |
| Tél : +32 (0) 71 35 29 34                                               | Fax : +32 (0) 71 35 41 28 | Mail : edu-gosselies@helha.be |
| <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT |                           |                               |
| Tél : +32 (0) 69 67 21 00                                               | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be     |

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 14 Education artistique et psychomotricité 1.2          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 |             |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | PEIM1B14PP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 3 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Volume horaire  | 45 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p>HELHa Braine-le-Comte<br/>           ()<br/>           HELHa Campus Mons<br/> <b>Peggy DAGNELIE</b> (dagneliep@helha.be)<br/>           Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be)<br/>           Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be)<br/>           HELHa Gosselies<br/> <b>Tom CALLENS</b> (tom.callens@helha.be)<br/>           David PRINCE (david.prince@helha.be)<br/>           Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)<br/>           HELHa Leuze-en-Hainaut<br/> <b>Stéphanie FAVART</b> (stephanie.favart@helha.be)<br/>           Steve BROUCKAERT (steve.brouckaert@helha.be)<br/>           Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p> |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                 |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

#### Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
  - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

#### Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|             |                                           |            |
|-------------|-------------------------------------------|------------|
| PEIM1B14PPA | Education corporelle et psychomotricité 2 | 15 h / 1 C |
| PEIM1B14PPB | Education musicale 2                      | 15 h / 1 C |
| PEIM1B14PPC | Education plastique 2                     | 15 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|             |                                           |    |
|-------------|-------------------------------------------|----|
| PEIM1B14PPA | Education corporelle et psychomotricité 2 | 10 |
| PEIM1B14PPB | Education musicale 2                      | 10 |
| PEIM1B14PPC | Education plastique 2                     | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Néant

## **5. Cohérence pédagogique**

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes les trois associées au domaine de l'expression artistique, qu'elle soit corporelle, musicale ou plastique.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : [edu-gosselies@helha.be](mailto:edu-gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education corporelle et psychomotricité 2                  |                                                                                       |                 |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 12_PEIM1B14PPA                                                                        | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                    | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 1 C                                                                                   | Volume horaire  | 15 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Tom CALLENS</b> ( <a href="mailto:tom.callens@helha.be">tom.callens@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                       | 10              |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                       | Français        |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

L'objectif principal de cette AA est de sensibiliser les étudiants aux potentiels d'interdisciplinarité existant entre les activités physiques vécues par les enfants et leurs activités d'enseignement futures.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Mettre en évidence les liens méthodologiques qui unissent l'animation d'une activité motrice et l'animation d'une leçon en classe.
- Intégrer dans son action pédagogique les contenus des activités motrices pratiquées par les enfants.
- Savoir transférer ses acquis méthodologiques et pédagogiques vers des activités transversales.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Conception et animation d'une activité transversale à caractère corporel.

#### Démarches d'apprentissage

Vécu et analyse de la conception et de l'animation d'une activité transversale à caractère corporel.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance démonstration
- Entretien personnel

#### Sources et références

Le guide de l'enseignant, Coédition AEEPS-édition Revues EP.S

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation continue centrée sur la pertinence de l'analyse des éléments didactiques et méthodologiques proposés lors des séances de jeux transversaux.

Evaluation finale : travail

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |    | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %  | Modalités | %   |
| production journalière |           |   | Evc       | 50 |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Trv       | 50 | Trv       | 100 |

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : [edu-gosselies@helha.be](mailto:edu-gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education musicale 2                                       |                                                                                          |                 |             |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 12_PEIM1B14PPB                                                                           | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                       | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 1 C                                                                                      | Volume horaire  | 15 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>David PRINCE</b> ( <a href="mailto:david.prince@helha.be">david.prince@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                          | 10              |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                          | Français        |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

Dans la continuité du premier quadrimestre, cette AA a pour but de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.
- 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants.
- Notions théoriques élémentaires nécessaires à la compréhension du langage musical.
- Développement de l'expression vocale et rythmique (pulsations, temps forts, rythme, jeux musicaux).
- Pédagogie liée à l'apprentissage de la musique et de ses apports.
- Lutherie sauvage.
- Découvertes des différentes familles d'instruments.

#### Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux et d'exercices pratiques (découverte et maîtrise progressive de la voix, du rythme, du corps et de la guitare ou du synthé).

Approche méthodologique de la pratique musicale en classe.

Fabrication d'instruments.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

### Sources et références

Syllabus de chansons, CDs, A pleine voix (B. Parmentier), Formation vocale du chœur (Sabine Horstmann), Le grand livre de la technique vocale (H.Pata), L'éducation musicale à l'école élémentaire (A. Matthys), La musique à la portée de tous (Recueil d'activités d'éducation musicale dans l'enseignement fondamental), Osez la musique (E. Martens et V. Van Sull)...

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Mise en ligne via la plateforme : syllabus de chansons, supports écrits pour les notions théoriques...

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation par le biais de travaux (cf. consignes)

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activité.s d'apprentissage en échec.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2              |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités       | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   | Evc + Prj + Trv | 100 |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   |                 |     | Trv       | 100 |

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Les étudiants auront plusieurs dépôts de travaux musicaux à déposer sur la plateforme.

D'autres travaux seront à rendre en mains propres au professeur durant l'année scolaire (matériel, canevas, etc).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : [edu-gosselies@helha.be](mailto:edu-gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education plastique 2                                      |                                                                                                      |                 |             |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 12_PEIM1B14PPC                                                                                       | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                   | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 1 C                                                                                                  | Volume horaire  | 15 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Laurence MISONNE</b> ( <a href="mailto:laurence.misonne@helha.be">laurence.misonne@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                                      | 10              |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                                      | Français        |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

Dans la continuité du premier quadrimestre, cette AA a pour but d'élargir, par l'approche de nouvelles techniques artistiques, le développement de l'imaginaire, du sens esthétique et de la créativité du futur enseignant.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

**Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :**

- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.
- 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

TECHNIQUE : Découvrir de nouvelles techniques d'expression (crayon de couleur, feutre, pastel, écoline...)  
CALLIGRAPHIE : La cursive au tableau noir.

#### Démarches d'apprentissage

Cours pratiques en progression.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Évaluation formative sous forme d'entretiens.  
Grilles de corrections commentées.

## Sources et références

J'apprends à peindre et à dessiner, gouache, crayon de couleur, feutre, Isabelle Bochot, Fleurus idée, Paris 1997.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus expliquant différentes techniques de bases de l'écolier (Théorie et exercices)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation formative au tableau noir.

Dossier technique remis à l'examen.

Présence aux cours obligatoire.

Présentation à moitié de création avec apposition d'un visa par l'enseignante exigée. En cas de non-présentation, l'enseignante peut exiger que la création soit entièrement recommencée.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Trv       | 100 | Trv       | 100 |

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Au Q3, l'étudiant représentera uniquement les parties du cours en échec.

L'étudiant recevra les consignes précises lors de la consultation des copies.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).